

COMMUNIQUE DE PRESSE



INFIRMIERS ANESTHESISTES (IADE)

La DGOS, les organisations syndicales et l'association nationale des étudiants représentants l'ensemble de la profession IADE, se sont réunis une nouvelle fois ce jeudi 3 décembre au ministère de la santé.

Le thème du jour était l'exercice professionnel des IADE au bloc opératoire et en salle de surveillance post-interventionnelle. L'élaboration d'un document mettant à plat l'exercice actuel et les évolutions possibles et souhaitées des pratiques IADE se poursuit donc. Il sera ensuite débattu avec des organisations médicales sélectionnées unilatéralement par le ministère.

Les organisations syndicales **CGT, FO, SNIA, UNSA** et l'association nationale des étudiants IADE s'opposeront à ce que ce processus induise toute forme de limitation de l'exercice actuel ou amène à l'élaboration d'une liste d'actes autorisés pour la pratique de l'anesthésie-réanimation péri et peropératoire

Faute d'un vrai traitement des causes, la problématique IADE perdure au-delà du raisonnable. Elle puise ses sources dans une non reconnaissance : des pratiques réelles et de leur apport à l'offre de soins, du niveau de responsabilité et d'autonomie comme du niveau de formation initiale et continue de cette profession.

L'exercice professionnel IADE s'appuie sur une formation de haut niveau assorti d'une expérience professionnelle. Il est précisément décrit dans les référentiels d'activité, de compétences et de formation qui ne sauraient être revus à la baisse.

Toute décision en ce sens aboutirait à précariser à la fois les IADE et l'offre de soins en anesthésie-réanimation, urgences et secours pré hospitalier et algologie

La profession toute entière attend au contraire un geste fort et décisif.

Un engagement qui doit passer notamment par la reconnaissance d'un niveau d'autonomie actée par un renforcement réglementaire qui ne pourra se limiter à la rédaction d'une simple circulaire. Cette nécessaire évolution doit être complétée par un positionnement adapté dans le Code de la Santé Publique et par la récupération d'un corps spécifique dans la fonction publique hospitalière.

Tout IADE, du public comme du privé, doit bénéficier d'une rémunération à la hauteur du niveau Master et de la reconnaissance de l'apport de la profession au système de santé.

Les représentants des IADE font des propositions qui dépassent la seule problématique IADE et renforcent l'offre de soin dans un contexte d'austérité budgétaire.

Souhaitons que les tutelles et la société médicale prennent la mesure de l'importance du sujet

CONTACTS :

CGT : Vincent PORTEOUS (06 17 82 78 60) - **FO** : Christian PRUDHOMME (06 50 38 06 09)

SNIA : Jean-Marc SERRAT (06 87 88 57 08) - **UNSA** : Laurent PHILIPPE (07 81 88 21 64)

ANEIADE : Gérald DELARUE (06 22 27 23 05)